



Etude de l'utilisation des sites Natura 2000 de la Crau par les chiroptères

Document contractuel
Septembre 2023

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau
20, cité des entreprises – Z.I. du Tubé Sud – 13 8000 Istres

Date limite de candidature : 27 octobre 2023

Dossier suivi par :
Cynthia LLAS – Chargée de mission Natura 2000 Crau
cynthia.llas@symcrau.com
Tél. : 06 98 69 15 23

Table des matières

Article 1 : Objet du marché.....	3
Article 2 : Dispositions administratives.....	3
2.1. Maître d’ouvrage	3
2.2. Pièces constitutives du marché	3
2.3. Règlement des litiges	3
2.4. Conditions de résiliation.....	4
Article 3 : Dispositions financières	4
3.1. Montant du marché	4
3.2. Contenu des prix du marché	4
3.3. Présentation des demandes de paiement.....	4
3.4. Modalités de règlement des comptes.....	4
Article 4 : Dispositions techniques	4
4.1. Contexte	5
4.2. Contenu de la prestation.....	7
4.3. Les livrables et les données attendus.....	8
4.4. Format des données et livrables	10
4.5. Confidentialité des données.....	10
Article 5 : Rétroplanning, animation et livraison	10
5.1. Rétroplanning et échéancier prévisionnels	10
5.2. Animation.....	11
5.3. Livraison	11
Article 6 : Conditions de consultation.....	12
6.1. Attentes du maître d’ouvrage sur la proposition à remettre	12
6.2. Critères de sélection des candidats	12
6.3. Contact et date limite de réception des offres.....	13
Article 7 : Acte d'engagement	13
2.1. Contractant	13
2.2. Prix	15
2.3. Informations bancaires du contractant.....	15
2.4. Engagements.....	15

Article 1 : Objet du marché

L'objet du présent marché concerne **l'étude de l'utilisation des sites Natura 2000 de Crau par les chiroptères**. L'objectif est d'améliorer les connaissances des sites afin de faciliter et prioriser la mise en œuvre de mesures de conservation en faveur des chauves-souris.

Article 2 : Dispositions administratives

2.1. Maître d'ouvrage

Le Maître d'ouvrage est le **Syndicat Mixte de gestion des nappes de la Crau (SYM CRAU)**.

Siège social et contact :
25 avenue du Tubé Cité des Entreprises, lot N°20
13800 ISTRES
Téléphone : **04.42.56.64.86**
Contact mail : cynthia.llas@symcrau.com

Le représentant du pouvoir adjudicateur du marché est Madame Céline TRAMONTIN, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion des nappes de la Crau.

Le titulaire remettra au SYM CRAU les pièces concrétisant l'avancement des prestations ainsi que tous les documents permettant le règlement des acomptes et du solde. Le maître d'ouvrage sera chargé de suivre l'exécution du marché et certifiera le service fait. Toutes prestations sous-traitées non prévues dans l'offre initiale devront faire l'objet d'un accord préalable du maître d'ouvrage.

2.2. Pièces constitutives du marché

Les montants estimatifs cumulés étant inférieurs à 40 000 € HT, le présent marché se situe sous le seuil de procédure adaptée. Conformément à l'article R-2122-8 du CCP, aucune procédure formelle de publicité ou de mise en concurrence préalable n'est requise.

Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) de prestations intellectuelles, non joint à la présente consultation, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, en vigueur lors de la remise des offres ou lors du mois d'établissement des prix s'applique.

Le présent marché constitué du présent document contractuel exprime l'intégralité des obligations des parties. Les dispositions du présent marché prévalent sur celles qui figureraient sur les documents de réponse, lettres ou autres documents échangés entre la personne publique et le titulaire préalablement à la signature du présent marché.

Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés par le titulaire ne pourra s'intégrer au présent marché. Il en est ainsi sans que cette liste soit exhaustive, des conditions d'achat, des conditions de vente, des conditions figurant sur les factures, des conditions énoncées dans les documents commerciaux. Les exemplaires du présent document contractuel, composant le marché, détenus par la personne publique, font seules foi.

2.3. Règlement des litiges

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Marseille est compétent en la matière.

2.4. Conditions de résiliation

Les conditions de résiliation applicables au présent marché seront celles des articles 36 à 42 inclus du C.C.A.G.-P.I. (Arrêté du 30 mars 2021).

Article 3 : Dispositions financières

3.1. Montant du marché

Toute offre supérieure à **25 000 € HT** ne sera pas étudiée.

3.2. Contenu des prix du marché

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix global forfaitaire et unitaire selon les stipulations du présent document contractuel.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations.

3.3. Présentation des demandes de paiement

Les demandes de paiement devront parvenir par voie électronique et intégrer les éléments suivants :

- Le nom ou la raison sociale du créancier,
- Le numéro du compte bancaire ou postal,
- L'intitulé du marché,
- La date d'exécution des prestations,
- La nature des prestations exécutées,
- La désignation de l'organisme débiteur,
- Les montants et taux de TVA légalement applicables,
- Le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées,
- La date de facturation,
- En cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes, leur montant TTC ainsi que, le cas échéant, les variations de prix établies HT et TTC.

Les factures devront être déposées sur la plateforme CHORUS-PRO. Siret : 20000208700027. Pas de numéro de service ni d'engagement.

3.4. Modalités de règlement des comptes

Les acomptes et le solde du marché seront versés au titulaire en fonction de l'état d'avancement de l'étude dans les conditions de l'article 11 du C.C.A.G.-P.I. 2021.

Les prestations, objet du marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront mandatées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement, sous réserve de l'avancée technique de la prestation.

Article 4 : Dispositions techniques

4.1. Contexte

La Maîtrise d’ouvrage du présent marché est assurée par le Syndicat Mixte de Gestion des Nappes de la Crau (SYM CRAU). En plus de sa vocation de mettre en œuvre une politique de gestion durable de la ressource en eau souterraine en Crau, le SYM CRAU a été désigné « Structure Animatrice » par le comité de pilotage des sites Natura 2000 de Crau en 2021. Sa nouvelle mission est de mettre en œuvre le document d’objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 de la Crau élaboré en 2004, puis actualisé en 2015.

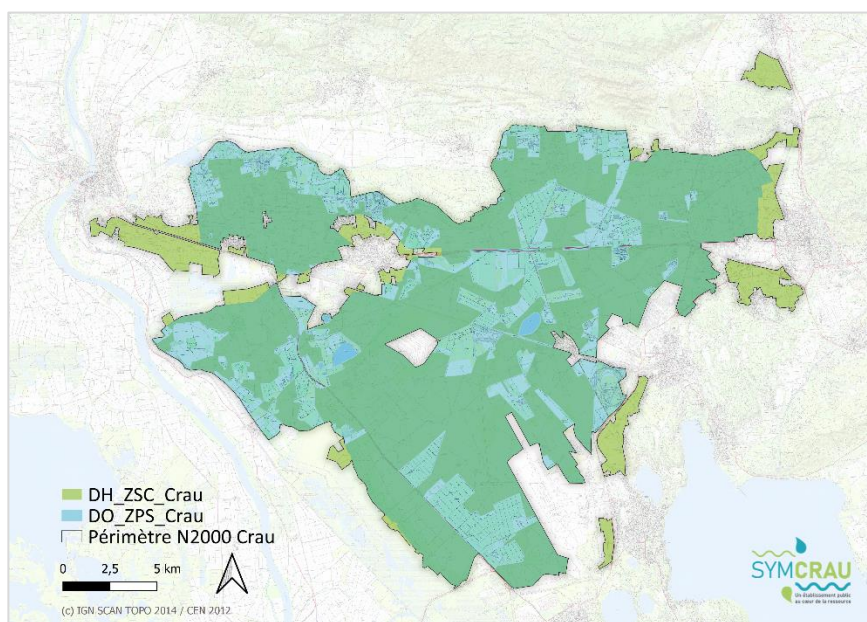
Le dispositif Natura 2000 vise à enrayer la perte de la biodiversité en Europe. En France, il concilie préservation de la biodiversité et préoccupations socio-économiques et culturelles, dans une démarche de concertation permanente avec les acteurs locaux et régionaux.

Les sites « Crau centrale – Crau sèche » & « Crau » font partie du réseau écologique européen Natura 2000, par leur richesse en espèces et milieux naturels, support d’une importante biodiversité :

- Le site « Crau centrale – Crau sèche » (FR 9301595) a été désigné comme ZSC au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore », par arrêté ministériel du 22/11/2010.
- Le site « Crau » (FR 9310064) a été désigné comme ZPS au titre de la directive « Oiseaux », par arrêté ministériel du 09/02/2007 (périmètre étendu).

A eux deux, ils couvrent 43 120 ha. La richesse patrimoniale du site de la Crau se justifie aussi par les pratiques agricoles traditionnelles qui ont constituées, au fur et à mesure des années, un réseau de corridors biologiques typique de Crau, servant de gîte et de couvert à de nombreuses espèces rares et fragiles.

Voir fiches descriptives sur le site web INPN et sur le site internet dédié : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000>. Le document d’objectif (DOCOB) est l’outil de gestion des sites Natura 2000 de Crau. Les tome I et II présentent le diagnostic des sites, leur enjeux et objectifs de gestion.



Carte 1 : zone de protection spéciale (ZPS) et zone spéciale de conservation (ZSC) du site Natura 2000 de la Crau

De nombreuses prospections ont mis en évidence l’importance du massif des Alpilles et de la

Camargue, accueillant tout deux des gîtes d'hibernation et de reproduction. La Crau occupe donc une position stratégique entre ces deux milieux. Pourtant, l'état des connaissances des chiroptères en Crau est discontinu et faible. D'après les bases de données publiques (SILENE et FAUNE PACA), l'effort de prospection sur les dix dernières années s'est focalisé sur la partie nord-ouest de la Crau, ainsi que la partie plus au sud (Coussouls). Peu d'inventaire ont apparemment eu lieu au nord-est des sites Natura 2000.

Pourtant, la Crau est riche en chiroptères. D'après le DOCOB, elle héberge 19 espèces sur les 34 espèces présentes en France. Parmi elles :

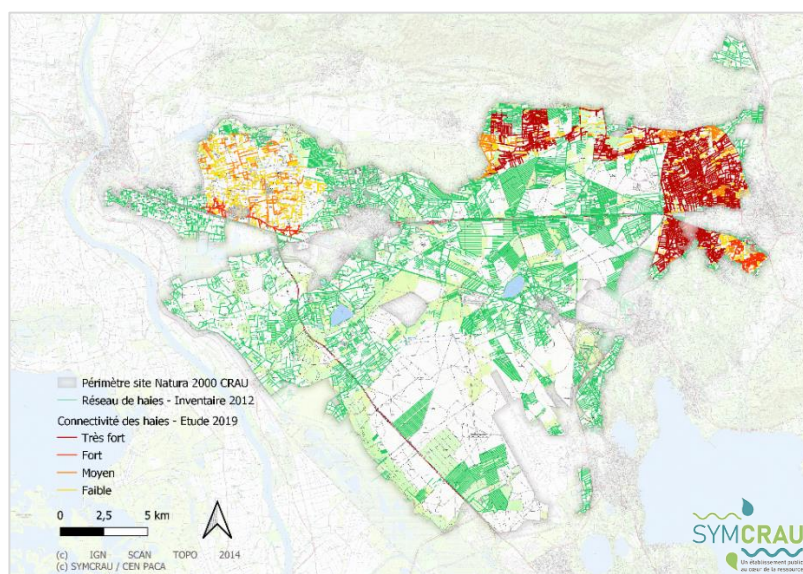
- 9 sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats
- 10 sont considérées importantes sur le formulaire standard de données de la ZSC « Crau centrale- Crau sèche »

Groupe	CODE N2000	Annexe DH	NOM SCIENTIFIQUE	NOM Français	Niveau global de menace en PACA *	Enjeu de conservation local (Natura 2000 Crau)**	Présence**
1_MAMMALS	1308	II, IV	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Très fort		Potentielle
1_MAMMALS	1310	II, IV	<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers	Très fort	Très fort	Avérée
1_MAMMALS	1316	II, IV	<i>Myotis capaccinii</i>	Vespertilion de Capaccini	Très fort		Potentielle
1_MAMMALS	1304	II, IV	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Très fort	Fort	Avérée
1_MAMMALS	1303	II, IV	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Fort		Avérée
1_MAMMALS	1307	II, IV	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	Fort	Fort	Avérée
1_MAMMALS	1321	II, IV	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Fort	Fort	Avérée
1_MAMMALS	1324	II, IV	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Fort	Fort	Avérée
1_MAMMALS	1305	II, IV	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	Très fort		Potentielle/disparue
1_MAMMALS	-	IV	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune			Avérée
1_MAMMALS	-	IV	<i>Hypsugo savii</i>	vespère de savi			Avérée
1_MAMMALS	-	IV	<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton			Avérée
1_MAMMALS	-	IV	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer			Avérée
1_MAMMALS	-	IV	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler		Modéré	Avérée
1_MAMMALS	-	IV	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune		Faible	Avérée
1_MAMMALS	-	IV	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle soprane			Avérée
1_MAMMALS	-	IV	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl		Faible	Avérée
1_MAMMALS	-	IV	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius			Avérée
1_MAMMALS	-	IV	<i>Plecotus austracus</i>	Oreillard gris			Avérée
1_MAMMALS	-	IV	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Benchtein	Très fort		?
1_MAMMALS	-	IV	<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni			Avérée
1_MAMMALS	-	IV	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grand noctule			?

Tableau 1 : liste des espèces avérées et potentielles de chauve-souris en Crau.

* DREAL PACA, pôle Natura 2000, 2012 ; ** DOCOB Natura 2000 Crau

La diversité paysagère de la Crau offre des zones de chasse (zones humides, forêt et pelouses sèches), de refuge (arbres et bâtis) et de corridors importants (réseau de haies bocagères). La Crau et ses alentours héberge aussi quelques galeries souterraines.



Carte 2 : Réseau de haies et connectivité du site Natura 2000 de la Crau

4.2.Contenu de la prestation

Les résultats et méthodologies de la prestation devront se conformer au CCIB (cahier des charges pour les inventaires biologiques N2000) autant que possible.

État des lieux

Le prestataire devra effectuer un état des lieux des données qualitatives et quantitatives existantes sur les chiroptères des sites Natura 2000 de la Crau. Il permettra d'identifier la méthodologie de prospection du site Natura 2000 de la Crau et de hiérarchiser les premiers enjeux. Sous la forme d'un **rapport synthétique**, il contiendra les informations suivantes :

- Le nombre et type d'inventaires/études réalisés en Crau et dans les alentours
- Les acteurs et partenaires contactés
- Les conclusions et orientations :
 - o Les habitats et éléments paysagers favorables aux chiroptères
 - o Le type d'activité et la saisonnalité des chiroptères en Crau
 - o Les espèces d'intérêt communautaire et importantes en Crau
 - o Les menaces et premiers enjeux

Le périmètre de l'état des lieux sera plus large que la ZPS et de la ZSC Natura 2000 de Crau afin de couvrir tous les gîtes et couloirs de déplacement des chauves-souris.

Les **données cartographiques** (notamment points de présence/absence des chiroptères) devront être également fournies (Voir articles 4.3 et 4.4 sur le format des données).

L'état des connaissances pourra s'appuyer sur les études suivantes (liste non exhaustive) :

- L'actualisation du document d'objectif (DOCOB) des sites Natura 2000 de la Crau effectué entre 2012 et 2015 donne un état des lieux de l'état de connaissance des chiroptères sur la Crau. Il s'appuie notamment sur des références bibliographiques, des diagnostics environnementaux (notamment les études d'impact au parc éolien de Leuze et sur la RNN 113), ainsi que sur des dires d'experts naturalistes.
- Le LIFE + chiroMed a mis en évidence le rôle potentiel que joue la Crau dans la migration et la chasse des populations de grand rhinolophe, située entre leur site de mise à bas (Camargue) et leur site d'hibernation (Alpilles et gorges du Gardon). Le murin à oreilles échancrées est fortement présent au printemps en Camargue, sans que son site d'hibernation ne soit connu.
- Autres diagnostics environnementaux en cours dans le cadre de projets d'aménagement menés par la DREAL (contournement d'Arles et liaison Fos-Salon) ;
- Extension et suivi écologique du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) ;
- Autres archives des diverses structures de protection de l'environnement en Crau.

Prospections

A la suite de l'état des lieux, le prestataire proposera une méthodologie de prospection saisonnière (radiopistage, comptage, émetteurs, CMR, enregistrement, échantillonnage...) principalement qualitative qui sera validée avec le SYMCRAU et fonction des enjeux identifiés dans la phase bibliographique.

Les prospections viseront à inventorier :

- Les divers habitats (gîtes, chasse et abreuvement)

- Les éléments paysagers importants de conservation et de fragmentation (corridors, continuités etc.)
- Les espèces qui côtoient le site Natura 2000 (diversité et abondance relative)
- Les activités des espèces suivant la saisonnalité et les habitats

En fonction des méthodologies choisies, le prestataire devra obtenir les autorisations nécessaires relatives à la perturbation des espèces protégées et à leurs habitats.

Analyse des données et résultats

L'analyse des diverses données récoltées permettra de réaliser :

- Une cartographie des espèces inventoriées (les données dans la table attributaires devront comprendre l'activité observée)
- Une cartographie des gîtes inventoriés et spécifiés dans l'état des lieux
- Une actualisation des enjeux de conservation locaux des espèces présentes en Crau (cf. DOCOB)
- Une actualisation des fiches espèces (cf. DOCOB)
- Une matrice habitats/espèces de caractérisation des habitats et éléments paysagers (d'intérêt communautaires ou non) les plus potentiels aux chauves-souris en fonction de leur activité et saisonnalité
- Une cartographie de hiérarchisation des enjeux chiroptères d'après la TVB de la Crau (et suivant un maillage identique à celui de la cartographie TVB si possible)

Les points d'inventaire des espèces et des gîtes devront être conformes autant que possible aux instructions du CCIB (cahier des charges pour les inventaires biologiques N2000). Toute adaptation doit être clairement explicitée dans les rendus et validée avec le SYMCRAU.

Le prestataire rédigera un rapport final. Ce rapport devra répondre aux prescriptions décrites dans les paragraphes 5.1.1.1 et 5.1.1.2 du CCIB et les indications fournies dans les articles 4.2 et 4.3.

Perspectives

Le prestataire proposera des actions de conservation à mettre en œuvre en lien avec la cartographie de hiérarchisation des enjeux chiroptères en Crau. Cette dernière phase d'analyse devra se réaliser de concert avec le travail d'élaboration de la trame verte et bleue des sites Natura 2000 de la Crau prévu en 2024 ; l'objectif sur le moyen terme étant d'entamer un travail sur la trame noire à l'échelle du territoire craven.

Afin de pérenniser le travail effectué lors de la prestation, le prestataire établira, en lien avec l'animatrice Natura 2000, un **protocole de suivi** des chauves-souris en Crau. L'objectif et le contenu de ce suivi (moyens, inventaire qualitatif, quantitatif, gîtes etc.) seront identifiés avec le SYMCRAU et autres partenaires du territoire le cas échéant.

Formation

Le prestataire devra dispenser une formation de 3 jours minimum à l'animatrice Natura 2000 sur l'identification des chauves-souris et leur présence, et les divers outils de détection disponibles et d'analyse associés. Cette formation devra contenir des jours de terrain et un livret synthétique sur les connaissances transmises.

4.3. Les livrables et les données attendus

Les résultats de l'étude seront restitués sous forme de plusieurs documents :

1. Un rapport synthétique bibliographique
2. Des données cartographiques travaillées :
 - Une cartographie des espèces inventoriées dans l'état de lieux et pendant la prospection (les données dans la table attributaires devront comprendre l'activité observée le cas échéant)
 - Une cartographie des gîtes inventoriés dans l'état des lieux et pendant la prospection
 - Une cartographie des lieux de prospections
 - Une cartographie de hiérarchisation des enjeux chiroptères d'après la TVB de la Crau (et suivant un maillage identique à celui de la cartographie TVB si possible)
3. Un rapport final de synthèse : état des lieux, méthodologie employée, récapitulatif technique de la prestation (jours/homme, jours terrain, matériel etc.), résultats, perspective et protocole de pérennisation de l'étude
4. Des fiches espèces
5. Une matrice espèce/habitats
6. Un livret de formation
7. Des données brutes

Les rapports et le livret

Le **rapport synthétique** sur l'état des lieux des données qualitatives et quantitatives existantes sur les chiroptères des sites Natura 2000 de la Crau doit comporter *a minima* :

- Les orientations et conclusions émises après analyse bibliographique par thématique indiquées à l'article 4.2 (avec référence de la source) ;
- Les acteurs et partenaires contactés
- La liste exhaustive des sources bibliographiques (et hyperliens s'il y a).

Le **rapport final** devra répondre aux prescriptions décrites dans les paragraphes 5.1.1.1 et 5.1.1.2 du CCIB et les indications fournies dans l'article 4.2.

Le **livret de formation** devra contenir les connaissances transmises pendant la formation. Ce livret se verra être synthétique et complet.

Les données cartographiques

Toutes les **observations naturalistes** bibliographiques ou prises *in situ* dans le cadre de la prestation devront être compilées dans des couches SIG dont le format respectera les prescriptions régionales décrites dans le paragraphe 4.4.3 et l'annexe F1 du CCIB (espèces animales). La liste des champs et leur contenu pourront être précisés et travaillés avec le prestataire et le comité technique ou l'animateur N2000.

Les **couches SIG** de polygone et de lignes devront être jointifs entre eux ou bien suivre un maillage précis (maillage TVB existant par exemple). Les couches et autres données cartographiques fournies devront être éditables sous QGIS.

Le système de projection à utiliser est le système **RGF93 / EPSG : 2154** (et non pas Lambert II carto comme mentionné dans le CCIB).

Les fiches

Une mise à jour des **fiches chiroptères** du DOCOB actuel devra être faite. Les fiches produites devront respecter le format standard régional autant que possible (cf. annexe E1 ou E2 du CCIB).

L'état de conservation local des chiroptères fréquentant le site Natura 2000 de la Crau devra être actualisé en fonction des nouvelles connaissances acquises grâce à la prestation.

Une **matrice habitats/espèces** sera réalisée.

Les données brutes

Les données brutes font partie du résultat de l'étude. Une fois dans leur version finale, toutes les bases de données, couches cartographiques, tableaux et tables attributaires devront être restituées aux formats décrits dans le CCIB, annexes F1 (données) et F2 (métadonnées).

Les **photographies** prises dans le cadre de la prestation devront également être fournies sous format numérique, en précisant les conditions d'utilisation et références exactes de chaque cliché (nom de l'espèce, date, nom du lieu, auteur...). Le prestataire donnera les droits d'utilisation illimités au SYMCRAU pour future utilisation dans le cadre d'une communication ou sensibilisation, illustrations de rapports et documents techniques, tout type de public.

4.4. Format des données et livrables

Afin de faciliter tout échange de données standard, il sera demandé de transmettre les données sous forme numérique et géoréférencées, soit :

- Formats des données spatiales : shp et fichiers associés
- Formats de restitution des données attributaires et relevés liés à des couches : xls ou xlsx
- Format du raster : orthophotographie la plus récente (soit de 2020)
- Format des illustrations et photos : png ou jpg
- Format des rapports : doc ou docx

4.5. Confidentialité des données

Les données recueillies et échangées, et les résultats de la prestation ne pourront être diffusés par le prestataire avant, pendant et après la prestation pour des raisons de sensibilité des données naturalistes, et ce pour une durée illimitée. L'intégralité de ces données sera cédée au SYMCRAU, à la DREAL qui en seront propriétaires pour une durée illimitée. Ils pourront les utiliser uniquement dans le cadre de la gestion du site Natura 2000 Crau et selon les utilisations définies à l'article 1 du présent document.

Les données non sensibles et sensibles récoltées dans le cadre de la prestation devront être reportées par le prestataire sur la base SILENE.

Article 5 : Rétroplanning, animation et livraison

5.1. Rétroplanning et échéancier prévisionnels

La notification du marché par le SYMCRAU vaudra ordre de démarrage de la prestation. La durée maximale du marché est **de 14 mois dès sa notification**.

Des points d'avancement intermédiaires pourront être demandés après chaque phase importante. Le planning ci-dessous est donné à titre indicatif. Les candidats sont libres de proposer leur planning, qui sera soumis à validation par le maître d'ouvrage.

Grandes étapes	2023			2024												
	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Etat des lieux																
Validation de la méthodologie de prospection																
Prospections																
Réalisation des livrables																
Rendu des livrables et vérification																
Restitution																
Notification et fin de la prestation																

Chronogramme : calendrier prévisionnel de la prestation. En vert, les cases représentant les réunions possibles. En gris, les cases représentant la période de réalisation de l'étape

En cas d'impossibilité de respecter les délais prévus, le titulaire doit demander une prolongation de délai par courriel confirmé par courrier postal présentant, dès qu'il en a connaissance, les causes échappant à sa responsabilité.

Le maître d'ouvrage se réserve alors le droit d'accepter ou non cette demande ou de modifier les délais d'exécution proposés dans un délai de cinq 5 jours ouvrés à compter de la réception de cette demande. Sa décision est notifiée par courrier ou courriel au titulaire. En cas de refus, le titulaire doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'exécution du marché dans les délais indiqués.

5.2. Animation

Le SYMCRAU, maître d'ouvrage sera l'interlocuteur direct du titulaire. En plus des échanges nécessaires au bon déroulement de la prestation, 4 réunions seront organisées :

- 1 réunion de lancement : elle devra se dérouler dans les 15 jours après la notification du marché. Elle permettra de valider ensemble le calendrier et les grandes échéances de réalisation ; et d'exposer clairement au prestataire, en complément du présent document contractuel, les enjeux de la prestation
- 1 réunion intermédiaire : elle sera sûrement nécessaire à la validation de la méthodologie de prospection avec des experts scientifiques ciblés
- 1 réunion de restitution (probablement dans le cadre d'un comité)
- 1 réunion de concertation avec les acteurs du territoire pour valider le nouveau protocole à mettre en place le cas échéant

Au sein de l'équipe du Symcrau, l'animatrice Natura 2000 en lien avec sa hiérarchie assurera le suivi technique/ opérationnel des réalisations du titulaire. Elle se joindra à certaines prospections.

Le titulaire doit pour sa part informer le SYMCRAU de la composition exacte de l'équipe mobilisée et désigner un chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage pour rendre compte du respect du cahier des charges et de la qualité des réalisations.

5.3. Livraison

Les différents documents composant les résultats de l'étude et décrits à l'article 4.3 du présent document, devront être remis au SYMCRAU dans leur version finalisée au plus tard en novembre

2024.

La prestation sera considérée comme achevée à l'issue de la livraison définitive des livrables et après vérification par le SYMCRAU. Son bon achèvement fera l'objet d'un procès-verbal signé par le SYMCRAU.

Article 6 : Conditions de consultation

6.1. Attentes du maître d'ouvrage sur la proposition à remettre

Il est demandé au prestataire de fournir :

- L'acte d'engagement rempli et signé (article 7)
- Une note technique contenant :
 - o Une note d'intention présentant la structure, la personne en charge de la coordination du projet qui sera l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage, et les autres personnes qui seront impliquées et leurs rôles dans la prestation
 - o Une note technique présentant un chronogramme précis, la méthodologie envisagée, les équipements et moyens à disposition
 - o Des références et prestations similaires réalisées
 - o Les modalités de coordination avec le SYMCRAU et les différentes structures associées
- Fournir un devis détaillé *a minima* suivant les étapes indiquées à l'article 5.1 (jours de travail prévus comprenant les réunions avec le maître d'ouvrage et par qui, les phases de mise en œuvre, la validation, et la production des livrables).

6.2. Critères de sélection des candidats

Cette procédure est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel ou sous la forme d'un groupement. Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'engager une négociation avec les candidats sur tout élément de leur offre et à tout moment de la période de sélection.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont détaillés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Valeur technique (65%)

- La compréhension des spécificités techniques du projet
- La méthodologie proposée concernant le contenu de la prestation et l'animation du projet
- La connaissance du territoire craven (base de données, connaissance des acteurs etc.) et les références professionnelles similaires sur des espaces protégés de préférence
- Les moyens humains et techniques dédiés par le prestataire (équipements, moyens etc. et le périmètre d'action privilégié
- Incidence sur l'environnement

Montant de la prestation (35%)

Le montant H.T. total du marché servira à l'analyse de ce critère. La note du critère prix est obtenue de la manière suivante :

1. L'offre la moins disante recueille la note de 10
2. Les autres offres sont calculées de la manière suivante : $\text{Note} = (\text{offre la moins disante} / \text{offre considérée}) \times 10$

6.3. Contact et date limite de réception des offres

L'offre est à envoyer par courrier au SYMCRAU à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte de gestion des nappes de la Crau (SYMCRAU).
25 avenue du Tubé Cité des Entreprises, lot N°20
13800 ISTRES

Ou par courriel à l'adresse suivant : cynthia.llas@symcrau.com

La date limite de réception des offres est **le 27 octobre 2023**. Toutes les offres reçues après cette date ne seront pas considérées.

Article 7 : Acte d'engagement

2.1. Contractant

Le contractant se présente seul

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement :

Cliquez ici pour entrer du texte.

Numéro SIRET : Cliquez ici pour entrer du texte.

Qualité et adresse professionnelle du signataire :

Monsieur Madame

Cliquez ici pour entrer du texte.

Courriel : Cliquez ici pour entrer du texte.

Cette adresse courriel pourra être utilisée par le pouvoir adjudicateur pour communiquer au mandataire les informations relatives au présent marché.

Numéro de téléphone : Cliquez ici pour entrer du texte.

Agissant pour mon propre compte¹ Agissant pour le compte de la société²

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée.

Cliquez ici pour entrer du texte.

Le contractant est un groupement

Conjoint Solidaire

En cas de groupement conjoint, le contractant est solidaire : Non Oui

Identification des membres du groupement et répartition des prestations :

Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*) Adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.

() Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.*

*(**) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.*

*(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.*

Après avoir pris connaissance du présent document contractuel et des documents qui y sont

mentionnés, je m'engage, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent document contractuel, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

2.2.Prix

Montant HT (en euros) : Cliquez ici pour entrer du texte.

Montant TTC (en euros) : Cliquez ici pour entrer du texte.

Soit en toute lettre (TTC) : Cliquez ici pour entrer du texte.

Il est demandé au candidat de préciser dans un document qui sera annexé à l'acte d'engagement les éléments décrits dans l'article 6.1.

2.3.Informations bancaires du contractant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui facturera la prestation, ou titulaire du compte : Cliquez ici pour entrer du texte.

Coordonnées bancaires :

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB								
X X X X X	X X X X X	X X X X X X X X X X X X X	X X								
IBAN	XXX										
BIC	XXX										
Domiciliation	Cliquez ici pour entrer du texte.										

2.4.Engagements

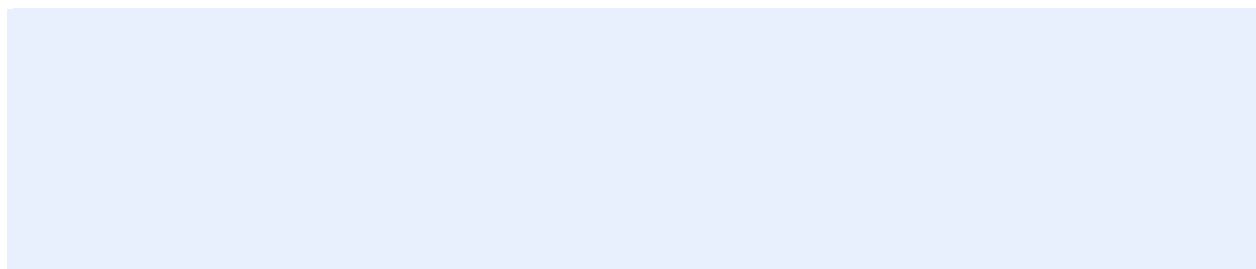
ENGAGEMENT DU CANDIDAT

A Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature du candidat

Le Cliquez ici pour entrer du texte.

Porter la mention manuscrite *Lu et approuvé*



ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

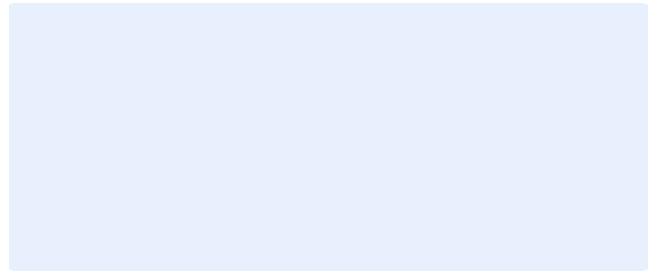
A Cliquez ici pour entrer du texte.

Le Cliquez ici pour entrer du texte.

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur habilité par la délibération

N° Texte/Texte

En date du Cliquez ici pour entrer du texte.



DATE D'EFFET DU MARCHE

Le marché prend effet au [Cliquez ici pour entrer du texte.](#), date à laquelle le titulaire destinataire accuse réception de l'acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur.